



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Assemblée Permanente

FONDS DE FORMATION CONTINUE

Circulaire
n°2018-142-D

Calendrier CNPF
2018 – dates de
dépôt et réunions

DAOPR / SARH /
CNPF

Paris, le 08 FÉV. 2018

Madame, Monsieur le Président et cher(e) collègue,

Lors de sa réunion du 13 décembre 2017, le Conseil national paritaire de la formation (CNPF) a adopté le calendrier prévisionnel des réunions et dates de dépôt des dossiers applicable en 2018.

Ce calendrier est en ligne sur l'interface Gefcop de gestion de la formation professionnelle continue de nos agents depuis la mi-décembre 2017. Il est également présenté ci-après.

J'attire votre attention sur les principes suivants qui régissent son application :

- **Les dates de réunion sont susceptibles de modifications ; les échéances de dépôt des dossiers sont fixes.**
- **En dehors du plan de formation, la formation demandée ne doit pas avoir débuté avant la réunion du CNPF où elle est présentée.**
Par ailleurs, afin de pallier toute difficulté liée à l'obtention en temps utile de la décision de financement notifiée, ou toute modification éventuelle de date de réunion du CNPF, il convient d'observer une période de prudence de deux semaines entre la date de réunion indiquée et la date de début de formation envisagée, lors de l'instruction des demandes des agents.
- **Les échéances des périodes de dépôt sont impératives.**
La demande (fiche action Gefcop) doit avoir été validée définitivement par l'établissement avant le terme de la période. Les modifications éventuelles ne peuvent être admises que durant les cinq jours ouvrés suivant l'échéance.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Président et cher(e) collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bernard STALTER

Pour tous renseignements, contacter François ROBINE - Tél. 01 44 43 10 47 – mël. : gefcop@apcma.fr

Destinataires : Chambres de métiers et de l'artisanat, Chambres régionales de métiers et de l'artisanat, Chambres de métiers et de l'artisanat de région, Chambres de métiers et de l'artisanat interdépartementales / Services concernés : Secrétariat général – Direction du personnel – Comptabilité.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

ASSEMBLÉE PERMANENTE DES CHAMBRES DE MÉTIERS

12 avenue Marceau - 75008 Paris - Tél. : +33 1 44 43 10 00 - Télécopie : +33 1 47 20 34 48 - Internet : www.artisanat.fr - Courriel : info@apcma.fr

Calendrier prévisionnel 2018 du CNPF
Périodes de dépôt et réunions
 2018 = année N

14 janvier 2018	Date limite de dépôt des demandes de formation qui seront étudiées par le CNPF du 9 février, réunion N°1.
9 février 2018	Réunion n°1 du CNPF
<i>Réunion préparatoire 8 février 2018</i>	Examen des demandes de : DIF, bilans de compétence, VAE, CIF des CDD, PPR et FSPP.
28 février 2018	Date limite de dépôt des demandes de remboursement du plan de formation réalisé en année N-1, validés par les commissions paritaires locales au plus tard le 28 février de l'année N , pour examen par le CNPF du 1^{er} juin, réunion n°2.
1^{er} juin 2018	Réunion n°2 du CNPF
<i>Réunion préparatoire 31 mai 2018</i>	Examen des plans de formation réalisés (année N-1) et prévisionnels (année N). Examen du bilan financier N-1.
31 mars 2018	Date limite de dépôt des demandes de CIF des titulaires débutant au second semestre de l'année N.
31 mai 2018	Date limite de dépôt des demandes de formation qui seront étudiées par le CNPF du 5 juillet, réunion n°3.
5 juillet 2018	Réunion n°3 du CNPF
<i>Réunion préparatoire 4 juillet 2018</i>	Examen des demandes de DIF, bilans de compétence, VAE, CIF des CDD, CIF des titulaires (2 nd semestre de l'année N), PPR et FSPP.
23 septembre 2018	Date limite de dépôt des demandes de formation qui seront étudiées par le CNPF du 9 novembre, réunion n°4.
9 novembre 2018	Réunion n°4 du CNPF
<i>Réunion préparatoire 8 novembre 2018</i>	Examen des demandes de DIF, bilans de compétence, VAE, CIF des CDD, PPR et FSPP.
31 octobre 2018	Date limite de dépôt des demandes de formation pour examen par le CNPF du 14 décembre, réunion n°5 (notamment les demandes de CIF des titulaires débutant au premier semestre de l'année N+1).
30 novembre 2018	Date limite de dépôt des plans de formation prévisionnels N+1 par les commissions paritaires locales au plus tard le 30 novembre de l'année N-1.
14 décembre 2018	Réunion n°5 du CNPF
<i>Réunion préparatoire 13 décembre 2018</i>	Examen des demandes de DIF, bilans de compétence, VAE, CIF des CDD, CIF des titulaires (1 ^{er} semestre de l'année N+ 1), PPR et FSPP.